

AMAP de Bruges-Le Bouscat - Contrat pommes/jus du 18/09/17 au 02/04/18

A compléter en 2 exemplaires

Les AMAP, associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, sont destinées à favoriser l'agriculture paysanne et biologique et permettent aux consommateurs d'obtenir des produits de qualité nutritionnelle, gustative, environnementale et sociale.

Le principe est de **créer** un lien direct entre paysans et consommateurs, qui s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable et maintenu sur une période donnée.

Les AMAP sont créées à l'initiative des consommateurs, qui établissent des engagements réciproques avec des agriculteurs de proximité sous forme de contrats.

Les contrats sont gérés par des coordinateurs bénévoles.

Plus d'infos sur les AMAP : <http://www.reseau-amap.org/amap.php>

Charte des AMAP : http://miramap.org/IMG/pdf/charte_des_amap_mars_2014-2.pdf

Site de notre AMAP : <http://www.amap-brugeslebouscat.fr/>

Pour recevoir les infos de notre AMAP, inscrivez-vous sur : <http://groups.google.fr/group/amap-bruges-le-bouscat/>

NOM/Prénom du consomm'acteur :

ADRESSE :

Code Postal : VILLE :

Tél domicile : Portable :

Mail :

- s'engage en son nom à régler d'avance l'achat de produits à SCEA LES COTEAUX DE BOUTAU producteur de pommes à La Réole (33), qui s'engage à les amener sur le lieu de distribution
- s'engage à respecter la charte des AMAP, et à participer à au moins une distribution dans l'année.
- s'engage à venir récupérer les produits aux jours et heures indiqués ou à se faire remplacer en cas d'indisponibilité ; vous pouvez faire appel aux autres amapiens par le biais du groupe :

<http://groups.google.fr/group/amap-bruges-le-bouscat/>

Tout colis non récupéré n'est pas remboursé.

Distribution

Toutes les 3 semaines lundi de 18h30 à 19h30 à Bruges, salle du Tasta, place des Fusillés.

N'hésitez pas à noter dans votre agenda les dates de distribution au verso.

Première distribution : 18/09/2017

Dernière distribution : 02/04/2018

Paiement

Les chèques, à l'ordre du producteur SCEA Les Coteaux de Boutau, sont à remettre aux coordinatrices avec le contrat complété et signé, en 2 exemplaires sur le lieu de distribution un lundi soir.

Le paiement pour les 10 distributions se fait au choix en 2 chèques (prélevés en début de chaque période : septembre - janvier) ou en 4 chèques (septembre, novembre - janvier, mars).

Coordinatrices

- Cécile Etchepare etchepare.cecile@neuf.fr 05 56 04 13 45
- Danièle Pouvreau d.pouvreau@gmail.com 06 89 65 17 13

Merci de compléter avec soin les tableaux de commande et de paiement au verso.

Nom/prénom du consomm'acteur :

Commande de pommes et jus bio

PERIODE 1 POMME BIO						JUS BIO			Pommes + jus	Aide à la distribution*
Dates de livraison	Nb de poches 4 kgs	Prix € ttc (tva5,5%) 2,35 €/kg	Nb de cageots 13 kgs	Prix € ttc (tva5,5%) 2,25 €/kg	Total pommes	Nbre litres	Prix € ttc (tva5,5%) 2,95 €/l	Total jus		
18/09/2017		9,40 €		29,25 €			2,95 €			
09/10/2017		9,40 €		29,25 €			2,95 €			
30/10/2017		9,40 €		29,25 €			2,95 €			
20/11/2017		9,40 €		29,25 €			2,95 €			
11/12/2017		9,40 €		29,25 €			2,95 €			
TOTAL 1^{ère} PERIODE									

PERIODE 2 POMME BIO						JUS BIO			Pommes + jus	Aide à la distribution*
Dates de livraison	Nb de poches 4 kgs	Prix € ttc (tva5,5%) 2,35 €/kg	Nb de cageots 13 kgs	Prix € ttc (tva5,5%) 2,25 €/kg	Total pommes	Nbre litres	Prix € ttc (tva5,5%) 2,95 €/l	Total jus		
08/01/2018		9,40 €		29,25 €			2,95 €			
29/01/2018		9,40 €		29,25 €			2,95 €			
19/02/2018		9,40 €		29,25 €			2,95 €			
12/03/2018		9,40 €		29,25 €			2,95 €			
02/04/2018		9,40 €		29,25 €			2,95 €			
TOTAL 2^e PERIODE									

*Aide à la distribution : cocher au moins 1 jour, 2 ou 3 si possible. Nous transmettrons à tous un tableau de confirmation de vos dates de distribution.

Paiement : Etablir 2 chèques (1 par période) ou 4 chèques (2 par période)

Nom et prénom du titulaire du chéquier :		
Banque :	Numéro du chèque	Montant
1° période : septembre		
1° période : novembre		
2° période : janvier		
2° période : mars		
Montant total		

Cécile Etchepare et/ou Danièle Pouvreau, coordinatrices du contrat pommes attestent avoir reçu, ce contrat signé et son règlement pour confirmation de l'engagement d'achat de pommes et/ou jus.

Fait le : 2017

Signatures

Consomm'acteur	Coordinateur	Producteur
----------------	--------------	------------